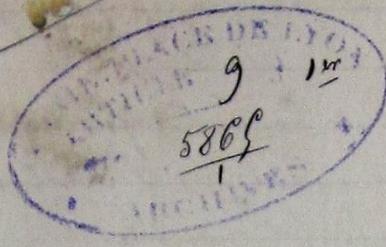


Ministère
de la Guerre.

D. n° 195

Tortailles, le 26 Octobre 1877.



Direction Générale
du Personnel & du Matériel
Service du Génie

Bureau Matériel

Mesures générales.

Comptes rendus de l'état
d'avancement des travaux
de défense à fournir le 1^{er} de
chaque mois.

N° 15.556

Général, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'en raison de ce que l'activité imprimée aux travaux se trouve nécessairement ralentie pendant la saison d'hiver, j'ai décidé que les comptes rendus que vous m'adressiez tous les 10 jours, ne seraient plus, jusqu'à nouvel ordre, fournis que le 1^{er} de chaque mois seulement.

Tous voudrez bien veiller à ce que ces rapports, tout en restant aussi succincts que possible, renferment tous les renseignements nécessaires pour que l'on puisse se rendre un compte exact de l'état d'avancement des Travaux. Je vous rappelle que l'on doit mentionner, pour chaque fort, redoute ou batterie, le degré d'avancement des parapets, fossés, escarpes et contrescarpes; des casernes-logements, magasins et accessoires principaux; les conditions d'alimentation en eau potable; l'armement en batterie ou à pied-d'œuvre; la constitution des approvisionnements de siège; l'état des chemins d'accès; la situation des communications télégraphiques; enfin le nombre de lits de casernate à 2 & à 4 places qui sont installés ou rendus à pied-d'œuvre. En outre, on doit faire connaître d'une manière générale dans quelle mesure l'ouvrage pourrait, dans l'état actuel, résister à une surprise ou un coup de main.

Ces états devront être autant que possible d'un modèle uniforme pour toutes les places qui auront à les fournir.

Recevez, &c.

signé: de Rivieres.

Le Directeur ou

P. C. C. J.

du modèle-ci-joint, et me les faire parvenir le dernier jour de
chaque mois.

Les Comptes-rendus à fournir le 1^{er} Novembre prochain
seront établis suivants qu'il viont d'être prescrit et me seront
transmis le plus tôt possible.

Lyon, le 30 Octobre 1877
Le Général, Directeur Supr. du Génie,
Signé: Le Masson.

F. C. C. notifié pour exécution, à M. le 2^e Colonel
Chef du Génie à Lyon

Lyon, le 31 8^{bre} 1877
Le Colonel, Directeur du Génie,

Gallinaud

Ministère de la Guerre _ Direction Générale du Personnel du Matériel

Service du Génie – 12° bureau Matériel Mesures générales.

*Comptes rendus de l'état d'avancement des travaux de défense à fournir le 1^{er} de chaque mois
N° 15 556*

Versailles le 26 Octobre 1877

Général, j'ai l'honneur de vous annoncer qu'en raison de ce que l'activité imprimée aux travaux se trouve nécessairement ralentie pendant la saison d'hiver, j'ai décidé que les comptes rendus que vous m'adressiez tous les 10 jours ne seraient plus, jusqu'à nouvel ordre fournis que le 1^{er} de chaque mois seulement.

Vous voudrez bien veiller à ce que ces rapports, tout en restant aussi succincts que possible, renferment tous les renseignements nécessaires pour que l'on puisse se rendre compte exact de l'état d'avancement des travaux. Je vous rappelle que l'on doit mentionner pour chaque fort, redoute ou batterie, le degré d'avancement des parapets, fossés, escarpes et contrescarpes ; des casemates logements, magasins et accessoires principaux ; les conditions d'alimentation en eau potable ; l'armement en batterie ou à pied d'œuvre ; la constitution des approvisionnements de siège ; l'état des chemins d'accès ; la situation des communications télégraphiques ; enfin le nombre de lits de casemate à 2 ou 4 places qui sont installés ou rendus à pied d'œuvre. En outre on doit faire connaître dans quelle mesure l'ouvrage pourrait, dans l'état actuel résister à une surprise ou un coup de main.

Ces états devront autant que possible d'un modèle uniforme pour toutes les places qui auront à les fournir..... \$

Recevez \$...Signé de Rivières

T.C.C à Mr le Directeur.....

.....\$ du modèle ci-joint et me les faire parvenir le dernier jour de chaque mois.

Les comptes rendus à fournir le 1^{er} Novembre prochain seront établis suivant qu'il vient d'être prescrit et me seront transmis le plus tôt possible.

Lyon, le 30 Octobre 1877

Le Général Directeur Supérieur du Génie _ Signé Le Masson

T.C.C. notifié pour exécution à Mr le Lt Colonel Chef du Génie à Lyon

Lyon, le 31 Octobre 1877

Le colonel Directeur du Génie - Descombes